

# Femmes et terres: Concrétiser l'égalité pour une société inclusive

Ouagadougou, Forum national sur le  
foncier, 26 février 2026

Dr Aurokiatou Tiégoué TRAORE  
Socioanthropologue de développement  
Experte en développement économique rural  
Consultante



# Plan de l'exposé

- Enjeux autour du foncier au Burkina
- Egalité juridique proclamée et pratiques foncières au BF
- Impact du foncier sur l'autonomisation économique et la résilience des femmes
- Leviers pour une effectivité du droit foncier des femmes
- Défis méthodologique et organisationnel pour une meilleure inclusion foncière des femmes

# Enormes enjeux autour du foncier au Burkina/1

- Enormes enjeux fonciers
- Forte demande en alimentation, en eau et énergie
- Forte pression sur les terres : dégradation, raréfaction, réduction des moyens de subsistance des populations vulnérables
- Démographie, changement climatique et insécurité
- Compétition entre utilisateurs des ressources, exclusion, conflits

## Enormes enjeux autour du foncier au Burkina/2

- La terre, ressource stratégique (Economie agricole)
- Les femmes : + de 50,6 % des travailleurs agricoles (INSD, 2021); 55% en 2024 (MARAH, 2024)
- Accès limité des femmes à la propriété : moins de 18% des terres sont allouées aux femmes (INSD, 2021), droits d'usage précaire des terres  
insécurité foncière
- Bilan foncier: superposition de logiques foncières (Normes sociales patriacales dominantes)

# Enormes enjeux autour du foncier au Burkina/3

- Les lois et documents politiques foncière : Egalité des droits fonciers
- Mécanismes et outils pour une sécurisation foncière (CFV, CCVF, SFR...)
- Défis: légitimation, appropriation, utilisation effective, potentiel d'inclusion des groupes vulnérables
- Durabilité des écosystèmes fonciers compromise, et exacerbation des inégalités de genre?

# Egalité juridique proclamée et pratiques foncières au BF/1

## Cadre juridique de gouvernance foncière:

- Egalité des droits entre hommes et femmes (Loi 034/2009; Quota de 30% des terres aménagées aux femmes)
- Droit de propriété pour tous et accès égal à la terre
- Initiatives pour la formalisation des droits à la propriété foncière : opportunités pour les femmes d'accéder à des terres sécurisées

Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) basée sur l'équité et participation/exploitation de la terre rurales, la sécurité foncière (H/F/J)

# Egalité juridique proclamée et pratiques foncières/BF

Favorables à une  
égalité d'accès à la  
terres

Hommes = 69,2%

Jeunes (15-25 ans) = 76%

Chez les 65 ans = 64%

Pensent que les  
veuves ont les mêmes  
droits que les veufs sur  
le foncier

63% des hommes

Des perceptions en décalage avec les pratiques

## Egalité juridique proclamée et pratiques foncières au BF/2

- 78,4% des superficies agricoles exploitées par les hommes et en moyenne, ces superficies sont 5 fois supérieures à celles de femmes (MARA, 2024)
- 54% d'hommes contre 32% de femmes sont propriétaires de terres contre (OCDE SIGI 2023)
- 10,5% de femmes rurales propriétaires (Sidwaya, 2021)
- 22,52% de femmes ont un accès sécurisé à la terre (GRAAD, 2025)

Une inégalité d'accès aux terres liée aux contextes locaux

# Egalité juridique proclamée et pratiques foncières/3

## Des normes sociales qui favorisent l'exclusion foncière

- Droit de succession patrilinéaire : contrôle des terres au sein de la lignée masculine :
- Perte de droits à la terre avec le veuvage et le divorce
- Exclusion et insécurité foncière (retrait de terres)
- Principal mode d'accès des femmes à la terre = emprunt 54,5% en 2021 (INSD, 2021); 46,2% en 2024 contre 32% (Don et leg), 21% (héritage), 0,5% (achat) (MARAHA)

# Egalité juridique proclamée et pratiques foncières/BF

## Des normes sociales qui limitent la participation des femmes aux instances

- Confrontées à des préjugés sexistes, et écartées du processus de décision
- Peu associées aux instances décisionnelles des CFV et CCCFV, sans réel pouvoir de décision (Oxfam, 2023, p. 22)
- L'appropriation des mécanismes : rôle dominant des autorités coutumières, limitant la participation des femmes (PGFR, 2021)
- Les APFR : Les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes ou les pasteurs y accèdent difficilement (Interréseaux, 2010 ; 2014)

# Impact du foncier sur l'autonomisation économique des femmes/1

## Relation à double sens entre foncier et Genre

- Droit de propriété foncière = élément clé dans la production
- Faible accès aux opportunités (crédit, marché, aux intrants, technologies)
- Investissements limités (infrastructures par ex.)
- Les facteurs qui freinent l'utilisation optimale des terres affectent aussi l'autonomisation économique des femmes

# Impact du foncier sur l'autonomisation économique des femmes /2

- **Autonomisation économique** : «Capacité des femmes à exercer un contrôle et à avoir des options et choix sur les décisions pratiques et stratégiques qui façonnent leur vie et leur avenir»
- **Femmes autonomes**: meilleur accès au foncier, connaissance des lois, et à défendre leur droits fonciers, compréhension des enjeux de pouvoir, enclines à saisir les opportunités économiques et de marché

# Leviers pour une effectivité du droit foncier des femmes/1

## Leviers juridiques

- La RAF notamment la RAF 2025 qui reconnaît les droits coutumiers via les attestations de possession foncière (APFR)
- Opportunité pour les femmes rurales de sécuriser leur droit fonciers
- La loi Faso Bukaoré: permet à la justice traditionnelle de traiter les conflits fonciers tout en respectant les droits des femmes
- Recours au tribunal (en cas d'échec de la médiation via Bukaoré)
- Recours administratif ou préfectoral

# Leviers pour une effectivité du droit foncier des femmes/2

## Leviers communautaires

- Mécanismes endogènes de règlement des conflits
- La loi Faso Bukaoré
- Initiatives mises en place par des acteurs au développement (ONG, projets)
- Formes d'usage négociées des champs par des femmes pendant la saison sèche au moment où le propriétaire n'utilise pas sa parcelle (contrat oral)
- Leviers d'autonomisation autres que la terre (financement, technologie, information, formation...)

# **Défis méthodologique et organisationnel pour une inclusion foncière des femmes/1**

- Le droit foncier : fait partie d'un ensemble d'éléments qui garantissent l'autonomisation économique des femmes
- Entrer par le droit foncier peut sembler insuffisant pour améliorer l'accès des femmes au foncier et accélérer la sécurisation foncière au profit de celles-ci
- La terre est perçue comme un bien qu'il faut se partager, perte de droit

# **Défis méthodologique et organisationnel pour une inclusion foncière des femmes/2**

## **Entrer par les acteurs, leurs besoins et rôles**

- Considérer la terre comme un bien que les acteurs s'approprient dans un cadre social dynamique et des contextes locaux variés
- Mettre en avant les besoins plutôt que les droits (engager les hommes)
- Renforcer le leadership des femmes à travers une meilleure organisation des groupes en des réseaux autonomes et actifs

# Défis méthodologique et organisationnel pour une inclusion foncière des femmes/3

- Utiliser des modèles/championnes et champions capables d'influencer l'accès des femmes à des terres sécurisés et aux opportunités (investissements, crédit, marché, numérique ...)
- Favoriser des dialogues inclusifs intergenre et renforcer les pouvoirs de négociation et de décision des femmes
- Revoir l'approche, les discours et construire des preuves: les rôles de genre ont évolué, les besoins aussi, les hom n'ont plus à eux seuls le contrôle total de la sécurité alimentaire justifiant un contrôle total sur les terres

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!